



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRADE/C/2006/18  
18 octobre 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DU COMMERCE**

Première session  
Genève, 21-23 juin 2006

**RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SESSION  
DU COMITÉ DU COMMERCE**

1. Le Comité du commerce a tenu sa première session du 21 au 23 juin 2006. Celle-ci a eu lieu juste après la seizième session du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) (19 et 20 juin) et après le Forum international annuel du Comité qui a eu pour thème «Réglementations communes pour le commerce mondial» (20 et 21 juin). Les rapports sur les travaux de la réunion du WP.6 et sur le Forum figurent dans les documents ECE/TRADE/C/WP.6/13 et Add.1.
2. Les représentants des pays suivants ont participé à la session: Autriche, Bélarus, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Géorgie, République tchèque, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse et Turquie.
3. Des représentants de la Communauté européenne ont eux aussi participé à la session.
4. Étaient présents les représentants des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après: Centre du commerce international CNUCED/OMC.
5. L'organisation intergouvernementale suivante était également présente: Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE).
6. Plusieurs représentants des milieux d'affaires et de la société civile ont participé à la session sur l'invitation du secrétariat.

## **Point 1. Adoption de l'ordre du jour**

### Documentation:

ECE/TRADE/C/2006/1

Ordre du jour provisoire

### 7. *Décisions prises*

Décision 1: Le Comité a adopté l'ordre du jour, avec les changements proposés dans la séquence des points de l'ordre du jour.

## **Point 2. Élection du Bureau**

### 8. *Décisions prises*

Décision 2: Le Comité a élu M. Alexander Šafařík-Pštrosz (République tchèque) Président et M. Dimitri Japaridze (Géorgie), M. Zoran Jolevski (ex-République yougoslave de Macédoine), M<sup>me</sup> Christina Rahlén (Suède) et M. José Luis Sanz-Benito (Espagne) Vice-Présidents. Le Comité a remercié M. Mario W. Cardullo (États-Unis d'Amérique), Vice-Président sortant, pour sa contribution aux travaux.

## **Point 3. Débat d'orientation commun Comité du commerce/WP.6 sur la contribution de la CEE à l'harmonisation des réglementations**

### Documentation:

ECE/TRADE/C/WP.6/2006/CRP.2

Conclusions du Président du Forum

ECE/TRADE/C/WP.6/2006/2

Document d'information pour le Forum

9. M. Christer Arvius, Président du WP.6, a présenté les conclusions du Forum. Le Comité a débattu de l'utilisation des normes dans le contexte des réglementations techniques. La meilleure pratique consiste à utiliser des normes non obligatoires pour étayer les réglementations, sans pour autant qu'elles fassent partie de l'instrument juridique, le but étant de donner la priorité aux objectifs des réglementations (et non aux moyens de les atteindre) puis de définir des normes «équivalentes» qui peuvent servir à prouver la conformité avec ces objectifs. Cette démarche est largement utilisée dans l'Union européenne. Les participants ont estimé qu'une démarche analogue pourrait, si elle était convenablement expliquée et valorisée dans d'autres pays membres de la CEE, contribuer à améliorer le cadre réglementaire et l'environnement commercial de la région.

10. Le Comité a pris note de l'exposé de MM. Jean-François Bourque et Massimo Vittori, du Centre du commerce international CNUCED/OMC, sur «les Accords de commerce international».

### 11. *Décisions prises*

Décision 3: Le Comité a pris note des conclusions du Forum et prié ses organes subsidiaires, en particulier le WP.6, d'en tenir compte lors de l'examen de leurs programmes de travail. Il a

demandé en particulier au WP.6 de préparer des activités de suivi concernant les normes en rapport avec les réglementations techniques et questions associées.

Décision 4: Le Comité a prié le secrétariat de publier le compte rendu du Forum afin d'assurer la diffusion des informations auprès des Parties intéressées au niveau national.

#### **Point 4. Application de la réforme de la CEE et suite donnée à la session de 2006 de la Commission**

##### Documentation:

ECE/TRADE/C/2006/17	Application de la réforme de la CEE et suite donnée à la soixante et unième session de la CEE
ECE/TRADE/C/2006/10	Mandat révisé du Comité du commerce
ECE/TRADE/C/2006/3	Renforcement du Comité du commerce de la CEE
ECE/TRADE/C/2006/9	Cadre stratégique 2008-2009 pour le sous-programme 6 – Commerce
ECE/TRADE/C/NONE/2006/4	Activités de 2005 dans le cadre du programme de développement de l'industrie et de l'entreprise

12. Le secrétariat et le Président ont présenté les documents susmentionnés. Au cours du débat, il a été souligné qu'il était nécessaire de créer des comités sectoriels pour assurer le suivi des décisions stratégiques adoptées par la Commission. Le mandat du Comité devrait être suffisamment général pour demeurer stable à mesure que le temps passe. Il ne devrait pas comporter de références à des organes subsidiaires du Comité, qui peuvent changer sans que le mandat s'en trouve modifié. Le texte du document ECE/TRADE/C/2006/10 a été revu dans ce sens. Les mesures proposées dans le document ECE/TRADE/C/2006/3 qui nécessitent un suivi sont reprises dans la décision 5 ci-après.

13. Le Comité a pris note des documents ECE/TRADE/C/2006/17, ECE/TRADE/C/2006/9 et ECE/TRADE/C/NONE/2006/4.

#### 14. *Décisions prises*

Décision 5: Le Comité a approuvé le document ECE/TRADE/C/2006/3 et prié le secrétariat, le Bureau et ses organes subsidiaires:

- i) De recenser, dans un esprit de concertation, les activités du Comité et de ses organes subsidiaires afin d'identifier les liens et les synergies avec les organisations partenaires et d'indiquer clairement comment la CEE contribue aux travaux d'autres instances, et inversement (le Comité et chacun de ses organes subsidiaires);
- ii) De renforcer la coopération avec le Comité des transports intérieurs en ce qui concerne le franchissement des frontières et la facilitation du commerce, et de soumettre conjointement des propositions au Comité exécutif (le Comité et son Bureau);

- iii) De choisir un certain nombre de grands thèmes qui devront faire l'objet d'une étude approfondie dans le cadre du programme de travail biennal du Comité et être débattus au moment des sessions annuelles (le Comité et son Bureau);
- iv) D'établir un cadre pour échanger des informations et définir les domaines d'intérêt commun pour les organes subsidiaires du Comité (le Bureau);
- v) De définir les activités prioritaires et les méthodes correspondantes afin d'améliorer les communications, en apportant un soin particulier au site Web du Comité (le Bureau et le secrétariat);
- vi) D'élaborer et d'appuyer des activités en matière de renforcement des capacités et des partenariats (le Comité et ses organes subsidiaires);
- vii) D'appliquer un plan d'évaluation pour les trois ou quatre prochaines années, sur la base des résultats attendus et des indicateurs des cadres stratégiques pour 2006-2007 et 2008-2009 (le Bureau et le secrétariat);
- viii) De distinguer clairement les fonctions du Comité de celles de ses organes subsidiaires (le Bureau et le Comité).

Décision 6: Le Comité a adopté son mandat révisé, tel qu'il apparaît dans le document ECE/TRADE/C/2006/10, avec les changements convenus. La version révisée sera publiée sous la cote Rev.1 de ce document.

#### **Point 5.1. Politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation**

##### Documentation:

TRADE/WP.6/2005/15	Rapport de la session de 2005 du WP.6
ECE/TRADE/C/2006/7	Évolutions récentes dans le cadre du WP.6
ECE/TRADE/C/2006/16	Demande de prorogation du mandat du groupe MARS
ECE/TRADE/C/2006/14	Modifications du programme de travail pour 2006-2007
ECE/TRADE/C/2006/12	Projet de programme de travail pour 2008-2009: éléments
ECE/TRADE/C/WP.6/2006/12	Vision et orientations stratégiques du WP.6

15. Le Président du WP.6 a mis en lumière les principaux résultats des sessions d'octobre 2005 et de juin 2006 du Groupe de travail. Les plus récents étaient la révision de la recommandation «J» sur les définitions, un nouveau programme de travail (comprenant la vision, la mission et les orientations stratégiques du Groupe de travail) et un projet de recommandation sur la surveillance des marchés comme moyen d'assurer une protection contre les contrefaçons.

16. En ce qui concerne la coopération en matière de réglementation, le Groupe de travail avait élaboré un projet sur la sécurité des conduites d'hydrocarbures. La réalisation de ce projet nécessitera une étroite coopération avec les divisions de l'environnement et de l'énergie de la CEE. Le Groupe de travail a également commencé à débattre d'une nouvelle proposition concernant les équipements à utiliser dans les environnements où il y a des risques d'explosion.

17. Étant donné la modicité des ressources allouées dans ce domaine, le Groupe de travail s'en remet aux rapporteurs pour mener à bien son programme de travail. Les participants ont suggéré que la question des ressources soit envisagée dans le contexte plus large de l'attribution des ressources entre toutes les activités du Comité.

18. Le Comité a pris note du document intitulé «Évolutions récentes dans le cadre du WP.6» (ECE/TRADE/C/2006/7) ainsi que des informations concernant les principaux résultats de la session du WP.6 qui a eu lieu juste avant celle du Comité, tenue du 19 au 21 juin 2006.

#### 19. *Décisions prises*

Décision 7: Le Comité a approuvé le rapport de la session de 2005 du WP.6 (TRADE/WP.6/2005/15).

Décision 8: Le Comité a approuvé les propositions contenues dans le document intitulé «WP.6: Mission, orientations stratégiques pour la période 2006-2009 et Plan de travail pour 2006-2007» (ECE/TRADE/C/WP.6/2006/12/Rev.1) et demandé que la version révisée de ce document soit publiée dans les trois langues officielles.

Décision 9: Le Comité a approuvé la prorogation pour deux ans du mandat du Groupe MARS, comme demande en avait été faite dans le document ECE/TRADE/C/2006/16.

### **Point 5.2. Facilitation du commerce et transactions électroniques**

#### Documentation:

ECE/TRADE/C/NONE/2006/5	Summary of Decisions adopted at the 12 <sup>th</sup> UN/CEFACT Plenary Session (Résumé des décisions adoptées à la douzième session plénière du CEFACT-ONU)
ECE/TRADE/C/NONE/2006/8	Rapport de la douzième session plénière du CEFACT-ONU
ECE/TRADE/C/2006/6	CEFACT-ONU: Faits nouveaux
ECE/TRADE/CEFACT/2006/9 et Add.1	Revision of the UN/CEFACT draft programme of work 2005-2006 (Révision du projet de programme de travail du CEFACT-ONU pour 2005-2006)

ECE/TRADE/C/2006/12/Add.1	Projet de programme de travail pour 2008-2009: description des activités – Programme de travail du CEFACT-ONU
TRADE/R.650/Rev.4, Add.1, 2, 3 et 4	Addenda to the Mandate and terms of reference for UN-CEFACT (Additifs aux mandat et cahier des charges du CEFACT-ONU)
ECE/TRADE/CEFACT/2006/11	UN/CEFACT Intellectual property rights policy (Politique du CEFACT relative aux droits de propriété intellectuelle)
ECE/TRANS/2006/4	Domaines et activités d'intérêt commun pour le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise et le Comité des transports intérieurs
ECE/TRADE/C/NONE/2006/9	Forum on paperless trade (Forum sur le commerce sans papier)

20. M. Mike Doran, Vice-Président du CEFACT-ONU, a présenté les résultats de la douzième session plénière du CEFACT-ONU, au cours de laquelle les participants avaient approuvé un ensemble d'additifs aux mandat et cahier des charges du Centre, sa stratégie et son programme de travail, une politique relative aux droits de propriété intellectuelle, ainsi que les progrès accomplis concernant un certain nombre d'autres questions.

21. Le Comité a invité le CEFACT-ONU à coopérer plus étroitement avec les groupes de travail du Comité CEE des transports intérieurs.

22. Le Comité a pris note des documents sur les faits nouveaux dans le cadre du CEFACT-ONU (ECE/TRADE/C/2006/6) et sur la politique du CEFACT-ONU relative aux droits de propriété intellectuelle (ECE/TRADE/CEFACT/2006/11 et Add.1 – Résumé) ainsi que des additifs aux mandat et cahier des charges du CEFACT-ONU (TRADE/R.650/Rev.4, Add.1, 2, 3 et 4), qui en exposent les procédures internes.

### 23. *Décisions prises*

Décision 10: Le Comité a approuvé le résumé des décisions adoptées par le CEFACT-ONU à sa douzième session plénière (ECE/TRADE/C/NONE/2006/5).

Décision 11: Le Comité a approuvé les modifications apportées au programme de travail du CEFACT-ONU telles qu'elles figurent dans les documents relatifs à la révision du projet de programme de travail du CEFACT-ONU pour 2005-2006 (ECE/TRADE/CEFACT/2006/9 et Add.1).

Décision 12: Le Comité a approuvé le programme de travail du CEFACT-ONU pour 2007-2008, tel qu'il figure dans le document intitulé «Projet de programme de travail pour 2008-2009: description des activités-programme de travail du CEFACT-ONU» (ECE/TRADE/C/2006/12/Add.1).

Décision 13: Le Comité a pris note du document intitulé «Domaines et activités d'intérêt commun pour le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise et le Comité des transports intérieurs» (ECE/TRANS/2006/4) et:

- A prié le Bureau et le secrétariat de soumettre au Bureau du Comité des transports intérieurs une proposition de réunion commune en vue de renforcer leur coopération, avec la participation active du CEFAC-ONU;
- A invité les États membres à adresser au secrétariat, pour le 1<sup>er</sup> septembre 2006 au plus tard, toutes suggestions qu'ils pourraient avoir concernant le renforcement de la coopération entre les deux comités.

Décision 14: Le Comité a prié le CEFAC-ONU d'aligner les dates et la présentation de son programme de travail sur les siennes.

Décision 15: Le Comité a prié le CEFAC-ONU de soumettre au Bureau son programme de travail pour la période 2008-2009 au 15 octobre 2006 au plus tard.

### **Point 5.3. Normes de qualité commerciale des produits agricoles**

#### Documentation:

TRADE/WP.7/2005/9	Rapport de la session de 2005 du WP.7
ECE/TRADE/C/2006/8	Recent developments under WP.7 (Évolutions récentes dans le cadre du WP.7)
ECE/TRADE/C/2006/14	Modifications du programme de travail pour 2006-2007
ECE/TRADE/C/2006/12	Projet de programme de travail pour 2008-2009: description des activités
ECE/TRADE/C/NONE/2006/1	Strengthening agricultural quality standards work in the UNECE: draft transition plan (Renforcement des travaux relatifs aux normes de qualité des produits agricoles à la CEE: projet de plan de transition)

24. Le Comité a pris note du rapport sur les évolutions récentes dans le cadre du Groupe de travail sur les normes de qualité des produits agricoles (WP.7), présenté par M<sup>me</sup> Kristina Mattsson, Vice-Présidente de la Section spécialisée des fruits et légumes frais, qui relève du WP.7.

25. La Directrice de la Division du commerce et du bois de la CEE a présenté le projet de plan de transition établi par le secrétariat pour donner suite à la demande formulée dans le Plan de travail pour la réforme de la CEE (document E/ECE/1434/Rev.1, par. 56) afin de concentrer les activités relatives aux normes de qualité des produits agricoles au sein de la CEE. Le Plan avait été établi en concertation avec le Bureau du Comité, débattu en détail lors des sessions des Sections spécialisées de la normalisation des fruits et légumes frais et des produits secs et séchés,

puis révisé. Le Comité s'est déclaré très favorable à cette possibilité de rationaliser les travaux des organisations internationales. Il a demandé instamment au secrétariat de l'OCDE de faire connaître ses observations au sujet du projet de plan de transition afin que le Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes et le Conseil puissent en étudier une version finale en 2006.

26. Le Comité s'est déclaré préoccupé par la possibilité de chevauchements entre les travaux du WP.7 et ceux de la Commission du Codex Alimentarius, et il a prié le Bureau et le secrétariat de réexaminer la relation entre les deux organisations.

#### 27. *Décisions prises*

Décision 16: Le Comité a approuvé le «Rapport de la session de 2005 du WP.7» (TRADE/WP.7/2005/9).

Décision 17: Le Comité a approuvé les modalités de transition proposées, telles qu'elles figuraient à la Section 1, paragraphes 2, 3, 4 du document sur le renforcement des activités de la CEE relatives aux normes de qualité des produits agricoles – projet de plan de transition (ECE/TRADE/C/NONE/2006/1) et a prié le secrétariat de revoir ce document, en coopération avec l'OCDE et le Bureau, en vue de son approbation selon la procédure intersessions pour le 20 juillet et en temps voulu pour être présenté à la réunion du Régime de l'OCDE en novembre 2006. [Les modalités de transition qui ont été approuvées figurent en annexe.]

Décision 18: Le Comité a prié le secrétariat d'établir pour la réunion d'automne 2006 du Bureau une note d'information sur la relation entre le Codex Alimentarius et le WP.7.

#### **Point 5.4. Activités relevant directement du Comité**

##### Documentation:

ECE/TRADE/C/2006/5	Rapport sur les activités relevant directement du Comité
ECE/TRADE/C/NONE/2006/2	UNECE chapter of the UNU/CRIS report on regional integration (Chapitre relatif à la CEE dans le rapport UNU/CRIS sur l'intégration régionale)
ECE/TRADE/C/NONE/2006/10	Additional items for the 2006-2007 programme of work: extrabudgetary projects (Activités à ajouter au Programme de travail pour 2006-2007: projets extrabudgétaires)

28. Le Comité a pris note du «Rapport sur les activités relevant directement du Comité» ainsi que de l'extrait du rapport UNU/CRIS sur les accords régionaux relatifs au commerce, présenté par le secrétariat. Celui-ci a également présenté un nouveau CD-ROM contenant une liste actualisée de toutes les publications, règles, normes et recommandations élaborées dans le cadre du Comité, avec les fonctions de recherche en plein texte dans les trois langues officielles (n° ISBN 92-1-016369-9).

29. La Directrice de la Division du commerce et du bois a présenté le document ECE/TRADE/C/NONE/2006/10 dans lequel sont exposés deux projets financés par des fonds extrabudgétaires à ajouter au programme de travail du Comité pour 2006-2007, sous réserve que les fonds disponibles soient suffisants.

30. *Décisions prises*

Décision 19: Le Comité a approuvé l'adjonction à son programme de travail pour 2006-2007 des résultats du projet extrabudgétaire concernant la possibilité de consulter en ligne des ressources en langue russe pour les négociations et accords de l'OMC, tels qu'exposés dans le document ECE/TRADE/C/NONE/2006/10, sous réserve qu'un financement suffisant soit obtenu pour les mettre en œuvre. Le Comité a demandé au Bureau d'examiner le cas échéant l'autre projet relatif à la facilitation du commerce transfrontière dans la vallée de Ferghana.

**Point 6. Renforcement des capacités**

Documentation:

ECE/TRADE/C/2006/15	Rapport sur le renforcement des capacités et la mise en œuvre
ECE/TRADE/C/2006/11 et Add.1	Stratégie de facilitation du commerce pour les pays auxquels s'applique le Programme spécial pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA)

31. Le Comité a pris note du «Rapport sur le renforcement des capacités et la mise en oeuvre» et de la «Stratégie de facilitation du commerce pour les pays auxquels s'applique le SPECA», qui ont été présentés par le Conseiller régional de la CEE pour la facilitation du commerce. Les participants ont insisté sur l'utilité de ces travaux pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC).

**Point 7. Coopération avec d'autres organisations**

Documentation:

ECE/TRADE/C/2006/4	Coopération avec d'autres organisations
--------------------	---

32. Le Comité a pris note du rapport intitulé «Coopération avec d'autres organisations», présenté par le secrétariat.

**Point 8. Approbation du programme de travail pour 2008-2009 et des modifications du programme de travail pour 2006-2007**

Documentation:

ECE/TRADE/C/2006/13 et Add.1	Comptes rendus de réalisation pour l'exercice biennal 2004-2005
------------------------------	---

ECE/TRADE/C/2006/14	Modifications du programme de travail pour 2006-2007
ECE/TRADE/C/2006/9	Cadre stratégique pour 2008-2009 concernant le sous-programme 6 – Commerce
ECE/TRADE/C/2006/12	Projet de programme de travail pour 2008-2009: description des activités
ECE/TRADE/C/NONE/2006/11	Self Evaluation 2004-2005: Review of the Work of the Working Party on Agricultural Quality Standards (Auto-évaluation pour 2004-2005: examen des travaux du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles)

33. Le Comité a pris note des comptes rendus de réalisation pour l'exercice biennal 2004-2005, de l'auto-évaluation pour 2004-2005: examen des travaux du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles et du Cadre stratégique pour 2008-2009 concernant le sous-programme 6 – Commerce, présentés par le secrétariat.

34. *Décisions prises*

Décision 20: Le Comité a prié les États membres de présenter pour le 1<sup>er</sup> septembre 2006 leurs observations éventuelles sur l'évaluation pour 2004-2005.

Décision 21: Le Comité a prié les États membres de faire part au Bureau, pour le 1<sup>er</sup> octobre 2006 au plus tard, de tout domaine ou indicateur supplémentaire qu'ils souhaiteraient voir évaluer au cours de la période 2006-2007. Il prie en outre le Bureau de formuler des recommandations en tenant compte des incidences de ces demandes du point de vue des ressources.

Décision 22: Le Comité a décidé d'utiliser les «Comptes rendus de réalisation» aux fins de l'évaluation de ses travaux.

Décision 23: Le Comité a approuvé les modifications de son programme de travail pour l'exercice biennal en cours, telles qu'elles figurent dans le document intitulé «Modifications du programme de travail pour 2006-2007» (ECE/TRADE/C/2006/14), qui a été modifié pendant la session. Ce faisant, il a noté que les activités devant être réalisées par le CEFAC-ONU avaient été approuvées au titre du point 5.2 de l'ordre du jour dans les documents ECE/TRADE/CEFACT/2006/9 et Add.1 (pour 2006) et ECE/TRADE/C/2006/12/Add.1 (pour 2007).

Décision 24: Le Comité a approuvé son programme de travail pour le prochain exercice biennal, tel qu'il figure dans le document intitulé «Projet de programme de travail pour 2008-2009: description des activités» (ECE/TRADE/C/2006/12). Ce faisant, il a noté que les activités pour 2008 que le CEFAC-ONU devait réaliser avaient été approuvées au titre du point 5.2 de l'ordre du jour dans le document ECE/TRADE/C/2006/12/Add.1 (pour 2008) et que le programme de travail du CEFAC-ONU pour 2008-2009 serait soumis au Bureau d'ici le 15 octobre 2006.

**Point 9. Questions diverses**

Décision 25: Le Comité tiendra sa deuxième session du 22 au 26 octobre 2007.

Décision 26: Le Comité a demandé au Bureau d'établir une meilleure structure pour ses sessions.

**Point 10. Adoption des décisions**

Décision 27: Le Comité a adopté ses décisions et demandé au secrétariat d'établir la version finale du rapport sur les travaux de la session conformément aux procédures qu'il avait arrêtées, telles qu'elles sont énoncées dans le document TRADE/2005/19.

## ANNEXE

À laquelle il est fait référence dans la Décision 17, paragraphe 27

Section 1, paragraphes 2, 3 et 4

du document ECE/TRADE/C/NONE/2006/1 sur le renforcement des activités de la CEE relatives aux normes de qualité des produits agricoles – projet de plan de transition

### 1. ÉQUIPE SPÉCIALE CHARGÉE DE LA TRANSITION

2. Pour que la transition se fasse dans de bonnes conditions, il est proposé de créer une équipe spéciale OCDE/CEE composée à parts égales de membres élus par le WP.7 et par le Régime de l'OCDE, le président étant désigné séparément par le bureau du Comité du commerce de la CEE, organe dont relève le WP.7. Cette équipe bénéficierait des services du secrétariat de la CEE. Des représentants du secrétariat de la CEE et de celui de l'OCDE seraient invités à y participer.

3. Tout ce que produirait l'équipe spéciale chargée de la transition, par exemple des plans détaillés et des programmes de travail communs, serait approuvé par le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles de la CEE et par le Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes au cours de réunions annuelles communes, et le cas échéant par les organes dont ils relèvent.

4. L'équipe spéciale chargée de la transition devrait être créée dans les plus brefs délais, et au plus tard au début de 2007. Elle aurait alors à accomplir les tâches suivantes:

a) Rédiger un protocole d'accord entre la CEE et l'OCDE, qui porterait sur la période de transition;

b) Proposer, pour la période de transition, un programme de travail commun qui serait revu chaque année;

c) Établir un calendrier réaliste pour la transition, qui indiquerait notamment la date, la durée et l'organisation des réunions communes. Les discussions semblent indiquer qu'une période de deux ans avec la possibilité d'une prorogation annuelle pour deux années de plus au maximum devrait convenir pour garantir une transition dans de bonnes conditions;

d) Établir un projet de Protocole de Genève révisé, qui serait le document juridique de base pour les travaux;

e) Évaluer l'état d'avancement de la transition et en rendre compte chaque année;

f) Exposer les avantages du regroupement et l'état d'avancement de sa réalisation aux administrations nationales et experts concernés;

g) Élaborer des stratégies pour financer les activités qui ne sont pas inscrites au budget ordinaire de l'ONU, par exemple en déterminant des sources de contributions en nature ou de dons;

h) Apporter son concours, si besoin est, pour le transfert à la CEE des relations techniques déjà établies par l'OCDE.

-----